

## Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 22 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt deux mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Mme Pascale ANDRE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, à l'exception de :

- Madame Caroline BOURDIER-GARREC, excusée, qui donne pouvoir à Madame Adeline PRENVEILLE.
- Madame Anne QUEMENEUR, excusée, qui donne pouvoir à Madame Myriam BOULIC,
- Madame Caroll TRALBOUX, excusée, qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques STEPHAN,
- Monsieur Michel BERTAUCHE, excusé.

Monsieur Jean-Jacques STEPHAN est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 20 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

L'assemblée passe à l'ordre du jour.

### DCM 2018-04-01 Subventions aux associations

Suite à la Commission Vie Associative du 15 mai 2018, Madame Myriam BOULIC, Adjointe à la culture et à la vie associative, liste les aides allouées aux différentes associations de la Commune et extérieures à la Commune.

	Subventions exceptionnelles	Subventions classiques
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>		
S.C.L Foot		1 000.50 €
T.C.L Tennis		738 €
C.S.T.T.L Tennis de Table	774.67 €	
Gymnastique		622.50 €
Section sport Familles Rurales		578.00 €
<b>Total associations sportives</b>	<b>774.67 €</b>	<b>2 939.00 €</b>
<b>ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES</b>		
APE Elèves de CM1/CM2 - Voyage à Branféré	33.25 €	1 022.25 €
APE Elèves de CM1/CM2 - Cours de voile		989.00 €
Bibliothèque		50.00 €
Club des Aînés		393.75 €
Familles Rurales Musique		528.50 €
Familles Rurales Dessin		275.50 €
Familles Rurales Art Floral		176.50 €
Anciens Combattants	241.00 €	390.00 €
Fédération Famille Rurales salaire Breizh Jeunesse		17 177.00 €
Breizh-Jeunesse Compte interco		3 230.00 €
Comité des fêtes		100.00 €
Marche		50.00 €
<b>TOTAL associations socio-culturelles</b>	<b>274.25 €</b>	<b>24 773.00 €</b>
<b>Total subventions Associations de Lanrivoaré</b>	<b>1 048.92 €</b>	<b>27 712.00 €</b>

<b>ASSOCIATION CARITATIVE – SOLIDARITE</b>		
Restaurants du cœur		100.00 €
Association Prévention routière		50.00 €
Croix Rouge Française - Unité Pays Iroise		50.00€
<b>TOTAL association caritative</b>		<b>200.00 €</b>
<b>ASSOCIATION À VOCATION SANITAIRE OU ASSIMILES</b>		
AFM (Myopathies)		100.00 €
Association Départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales (ADAPEI)		50.00 €
Asso Enfance et familles d'adoption		50.00 €
Leucémie Espoir 29		50.00 €
Rêves de clown Bretagne (intervention dans les 11 hôpitaux de Bretagne)		50.00 €
<b>TOTAL association à vocation sanitaire</b>	<b>0.00 €</b>	<b>300.00 €</b>
<b>TOTAL de toutes les Subventions</b>	<b>1048.92 €</b>	<b>28 212.00 €</b>

**Voyages scolaires** : Subvention aux voyages scolaires à l'étranger pour les enfants résidants sur la commune, collégiens et lycéens. Proposition de la Commission : 23.00€/enfant.

**Classes transplantées** : Subvention aux élèves partant en classe transplantées : 23.00€/enfant.

**Cours de voile** : Subvention aux élèves partant en cours de voile : 23.00€/enfant.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le montant des subventions communales attribuées aux associations.

#### **DCM 2018-04-02 Demande de subvention au titre des amendes de police**

Le Conseil Départemental finance les opérations d'aménagement de sécurité routière.

Le projet présenté cette année est la création de trottoir et la sécurisation d'une liaison piétonne pour la rue de la Montagne.

Monsieur Joseph RAGUENES, Adjoint aux travaux et à l'urbanisme, précise la localisation du projet et la nécessité de sécuriser cet axe. Cette liaison piétonne devrait à terme être prolongée par la route de Trézéguer.

Le montant des travaux de création de trottoir et de sécurisation par liaison piétonne pour la rue de la Montagne est estimé à 19 000€ HT et programmé au quatrième trimestre 2018.

En marge de ce dossier, un conseiller municipal souligne les désagréments causés par le stationnement de certains véhicules sur les trottoirs et relève la dangerosité vis-à-vis des piétons et cyclistes.

Une conseillère municipale pose la question du montant des subventions attendues dans le cadre du dossier « Amendes de police ». Mme le Maire indique qu'habituellement pour un budget d'environ 30 000€ de budget travaux c'est une subvention d'environ 6 000€ versée par le Conseil Départemental.

Avis favorable, à l'unanimité, du Conseil municipal pour solliciter la demande subvention au titre des amendes de police.

#### **DCM 2018-04-03 Assurance Dommage-Ouvrage Mairie + Emprunt**

Mme le Maire fait un récapitulatif des travaux en cours de la Mairie et présente les assurances qui seront à prendre en lien avec ce chantier. Il s'agit de la Dommage Ouvrage et de l'assurance Tout

Risque Chantier (TRC).

La DMO peut-être prise à réception des travaux et couvre les dommages qu'il pourrait y avoir sur 10 ans.

La TRC pourrait être prise en cours de travaux jusqu'à la réception du chantier.

Afin de disposer de devis, 2 ou 3 assurances ont été sollicitées.

Par ailleurs Mme ANDRÉ rappelle le coût initial du projet Mairie 820 000 TTC (hors frais d'études). Les capacités financières de la commune permettent un autofinancement important, complété d'un emprunt long terme.

Mme le Maire propose de procéder à une demande d'emprunt pour 350 000 €, remboursable sur 12 à 15 ans.

Plusieurs emprunts arrivent en fin de remboursement d'ici 2022. Le recours à l'emprunt a un coût faible, compte tenu des bas taux d'intérêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à étudier et signer tous les documents relatifs à l'assurance Dommage Ouvrage et à l'assurance Tous Risque Chantier pour le projet Mairie.
- Autorise le Maire à lancer les consultations auprès des prestataires bancaires pour l'emprunt pour le budget communal

#### **DCM 2018-04-04 Modification du tableau des effectifs et passage devant Comité technique Paritaire**

Mme le Maire fait un état de l'organisation administrative compliqué compte tenu des remplacements réguliers sur le poste de secrétariat général, suite au congé parental de la secrétaire titulaire.

Mme le Maire rappelle le souhait de la commune, sur préconisation du Centre de Gestion, de mettre en place une nouvelle organisation favorisant la stabilité, le renforcement de l'effectif et des compétences.

A l'appui d'un travail mené avec le service RH/CCPI, il est proposé les modifications suivantes au service de l'administration générale:

- Suppression du poste de secrétaire général (ouvert à catégorie C) existant et création d'un poste de secrétaire général-e de catégorie B à temps plein afin de pourvoir au plus tôt le poste actuellement « vacant » et disposer des compétences et connaissances nécessaires pour mener à bien les missions d'encadrement et de technicité nécessaires sur ce type d'emploi.
- Création d'un 3<sup>e</sup> poste administratif pour décharger celui du secrétariat général des tâches opérationnelles de comptabilité/facturation en particulier. Ce poste serait créé sur un temps partiel de 50%.

En résumé:

- Suppression d'un poste de secrétaire général, adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe de 35h00 à compter du 01/07/2018
- Création d'un poste de secrétaire général, rédacteur territorial de 35h00 à compter du 01/07/2018
- Création d'un poste d'agent administratif polyvalent, adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe de 17h50 à compter du 01/07/2018

Madame le Maire, explique le tableau des emplois et les changements apportés. Elle fait également état des contrôles de plus en plus nombreux, des procédures nouvelles qui augmentent la charge de travail administrative.

Pour la sérénité et le fonctionnement normal du service, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les modifications du tableau des effectifs sous réserve de l'avis de la CTP, de supprimer et créer les postes comme vu ci-dessus à compter du 01/07/2018 et d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **DCM 2018-04-05 Désherbage de la bibliothèque**

Suite à une demande écrite de la responsable de l'association, en date du 30 mars 2018, pour déclasser des revues périmées et les proposer en don, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le déclassement des revues périmées, leur retrait du fond de la bibliothèque et leur don.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le maire ou l'un des adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **DCM 2018-04-06 Règlement général de protection des données**

Mme le Maire présente le dispositif et les obligations imposées aux collectivités dans le cadre de la réglementation générale de protection des données.

Ce dispositif nécessite d'inventorier au préalable toutes les données personnelles. La question de la mutualisation pour la mise en œuvre de ce dispositif a été évoquée auprès de la Communauté de communes du Pays d'Iroise. L'ensemble des communes de l'intercommunalité serait favorable à un regroupement dont le coût estimé s'élèverait à 41 000€/an pour l'ensemble du territoire communautaire si la prestation de service était externalisée. Le Centre de Gestion du Finistère est également positionné sur ce dossier

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le maire ou l'un des adjoints à suivre ce dossier, à assurer sa mise en place et à signer tous les documents y afférents.

#### **DCM 2018-04-07 DIA**

Pour information, Madame Pascale ANDRE, Maire, fait savoir que la Commune n'a pas utilisé de son droit de préemption pour les parcelles suivantes proposées à la vente :

- Parcelle AB n°71, 4 rue du Stade – Superficie 657 m<sup>2</sup>
- Parcelle AB n°133, AB n°128, AB n°129 et AB n°134, 17 rue de la Montagne – Superficie 672 m<sup>2</sup>
- Parcelle AD n°15p, 1 impasse de Pen ar Guear – Superficie 3381 m<sup>2</sup>
- Parcelle AD n°18, 15 route de Brélès – Superficie 68 m<sup>2</sup>
- Parcelle AA n°15 (1/8<sup>ème</sup>), 16 place de l'Eglise – Superficie 354 m<sup>2</sup>
- Parcelle AA n°19p, 16 place de l'Eglise – Superficie 761 m<sup>2</sup> (2 lots)
- Parcelle AD n°108, Kerloaguen Vian – Superficie 12097m<sup>2</sup>

#### **Questions diverses**

Une conseillère municipale interroge Mme le Maire sur l'avancée des travaux au Tumulus. Mme Pascale ANDRÉ fait état des fouilles archéologiques qui ont actuellement lieu sur site et dont le périmètre est plus important que la zone dédiée à l'aménagement de l'aire multisports. Lors de ses fouilles, des tombes et os de squelettes ont été retrouvés. De fait la prolongation de ses fouilles retarde la remise en service du site.

Lorsque les recherches seront terminées l'archéologue devrait remettre un rapport en Mairie.

La date limite évoquée pour la remise de ce compte-rendu est fin août. Mme le Maire rappelle que les frais engendrés par ces fouilles sont à charge de la Région, hormis éventuellement le réagréage du site en gazon.

L'ordre du jour est épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h58.